



Paris, le 17 novembre 2014

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 13 novembre 2014

Derrière l'emballage, un cadeau empoisonné !

A l'occasion de la réunion du 29 septembre dernier, organisée par la DGAFP, FO avait obtenu le principe de l'examen par le CT des DDI des projets de textes portant création d'une indemnité différentielle temporaire (IDT) pouvant être allouée à certains fonctionnaires de l'État exerçant leurs missions au sein d'une direction départementale interministérielle. Si FO se félicite de l'organisation de la présente réunion, nous ne pouvons nous satisfaire de l'inscription de ce point pour simple information. Le signe tangible à quelques jours d'élections professionnelles qualifiées d'« historiques » par le gouvernement d'une volonté de réduire le rôle des instances de dialogue social à celui de simples chambres d'enregistrement.

Ce qui n'a pas empêché Force Ouvrière d'exprimer son avis sur ce sujet, et d'exiger la mise en œuvre de mesures globales et pérennes pour chaque corps exerçant dans les services de l'État territorial, permettant un réel alignement vers le haut des rémunérations et la préservation des parcours ministériels gérés au niveau national, creusets de la construction des compétences nécessaires à l'exercice des missions dans les services !

Par ailleurs, FO s'est félicitée d'avoir obtenu l'inscription à l'ordre du jour du présent comité technique des points relatifs au bilan des inter-inspections en DDI, dont nous pourrions mesurer le taux de concordance avec nos propres constats portés depuis 2011, ainsi que de la circulaire du Premier ministre en date du 28 octobre dernier relative aux relations entre administrations centrales et « Etat territorial », une circulaire qui interroge largement sur le mode de gouvernance de la conduite des politiques publiques. Une circulaire au sujet de laquelle nous souhaitons entendre le SGG quant à son impact sur le pilotage des DDI...et l'identité du pilote !

Autant dire que les débats de ce comité technique n'ont pas apporté toutes les réponses attendues...

Retrouver ci-après le lien vers [la déclaration préliminaire FO au CT](#)

A l'issue de sa déclaration préalable, FO a interpellé le SGG sur les stigmates matériels et humains causés par les manifestations agricoles de la semaine précédente, lui demandant d'apporter son soutien à l'ensemble des DDI et leurs agents. Et ce au delà du soutien formulé par le ministre de l'Agriculture auprès des agents chargés des missions mises en cause à cette occasion (FO remettant en séance son communiqué à ce sujet).

En réponse le SGG s'est engagé à mettre en place les moyens pour rétablir le fonctionnement « physique » normal des services et indiqué avoir adressé un [message de soutien aux directeurs](#). Message qui ne semble pas être systématiquement redescendu jusqu'aux agents...

Point 1 : Approbation du PV des comités techniques du 17 septembre et du 30 septembre 2014

Les PV correspondants sont approuvés après prise en compte des demandes des organisations syndicales.

Point 2 : Projets de textes portant création d'une indemnité différentielle temporaire (IDT) pouvant être allouée à certains fonctionnaires de l'Etat exerçant leurs missions au sein d'une direction départementale interministérielle – Pour information

Les projets de texte faisant l'objet de ce **point d'information** (projet de décret accessible [ici](#) et projet d'arrêté [ici](#)) sont affichés comme destinés à réduire certains écarts indemnitaires entre agents des DDI de différents ministères appartenant à des corps à statut commun ou interministériel (6 corps répertoriés : attachés, secrétaires et adjoints administratifs, adjoints techniques, conseillers techniques et assistant de service social).

Avec un objectif de mise en œuvre avant la fin de l'année... pour une période provisoire d'application 2015/2017 avant mise en place du RIFSEEP (rejeton de la PFR).

Certes, afficher une mesure pour réduire les écarts indemnitaires en DDI comme ailleurs, FO s'en féliciterait volontiers s'il s'agissait d'une réelle mesure d'alignement vers le haut de l'ensemble des corps, et non seulement pour les seuls agents des DDI !

Mais comment en particulier croire que « convergence » en période de rigueur budgétaire pourrait rimer avec avancées réelles et collectives pour les fonctionnaires ?

- un alignement au mieux sur la moyenne actuelle,
- un blocage de toute évolution positive pour l'un des corps concernés,
- les germes d'une opposition entre fonctionnaires des directions régionales et départementales par exemple... et donc d'un blocage des mobilités à l'instar de la défunte PFR ou de son rejeton RIFSEEP,
- la préfiguration d'une fonction publique à statut territorialisé,
- une ponction directe ou indirecte sur des enveloppes catégorielles ministérielles exsangues... ou sur les taux pro/pro comme viennent tout juste d'en faire l'amère expérience certains corps concernés par cette mesure !

Pour FORCE OUVRIERE, c'est une mesure en trompe l'œil qui ne pourra améliorer que ponctuellement la situation de certains personnels des DDI, mais aucunement une avancée majeure et collective, voire même plutôt un cadeau empoisonné !

Aussi, en lieu et place d'une mesure temporaire, inégalitaire et contre-productive, FORCE OUVRIERE revendique la mise en œuvre de mesures globales et pérennes pour chaque corps exerçant dans les services de l'État territorial, permettant un réel alignement vers le haut des rémunérations et la préservation des parcours ministériels gérés au niveau national.

Alors que les arguments portés par FO n'ont pu être contredits en séance, voire confortés du point de vue des freins induits à la mobilité... le SGG et la DGAFP furent même amenés à reconnaître que « l'horizon à viser » était celui décrit par FO.

Mais qu'il faudrait pour cela attendre bien sagement des jours meilleurs et une potentielle harmonisation vers le haut entre ministères à l'occasion de la mise en place du fameux RIFSEEP.

Autant dire que FO doute très profondément de l'effectivité de cette perspective...

Point 3 : Bilan du dispositif d'intervention conjointe des inspections et corps de contrôle en DDI

FO se félicite de l'inscription de ce point, obtenu à l'issue des échanges du CT des DDI du 30 septembre 2014, et confortant un grand nombre de constats portés notamment par FO depuis 2011 (ce que le SGG a reconnu explicitement). Notamment au travers de son [Manifeste](#) pour la survie du niveau départemental !

Un bilan réalisé à l'issue de 37 inspections de DDI sur 3 ans, n'engageant bien entendu pas l'administration mais constituant un éclairage issu des audits (cf. rapports de synthèse [2012](#) et [2013](#)).

Parmi les enseignements tirés **sur l'articulation/fonctionnement des services** :

- quelques difficultés sur les missions logement/fonctions sociales du logement,
- quelques points à clarifier sur la relation ARS/DDCS,
- idem entre DDPP-DDCSPP/DIRECTE/pôle Emploi,
- un lien DR/DD qui ne fonctionnerait pas trop mal, mais avec la sensibilité des questions liées à l'allocation de moyens ainsi que de l'énergie consacrée au dialogue de gestion,
- un lien DD/AC très distendu (ndr : et ce n'est pas fini a priori...) hors répression des fraudes,
- un bilan très mitigé sur la plus-value des PFRH,
- des SG parfois très fragiles.

Sur l'exercice des missions :

- les missions continuent à être réalisées tant bien que mal... (ndr : grâce en premier lieu à la mobilisation des agents !),
- mais de réelles tensions sur des missions de contrôle (domaines alimentaires, sociaux),
- une fragilité croissante pour assurer la gestion de crise (ndr : ce qui fait écho aux interventions précédentes de FO),
- un besoin exprimé de priorisation des missions, qui ne relève pas uniquement de démarches locales,
- constat que l'on arriverait à une situation de rupture...

Sur les questions des RH :

- une mobilité inter-BOP difficile et le constat d'une mobilité interministérielle faible (ndr : point sur lequel nous avons reposé la question préalable du "pourquoi la mobilité interministérielle est intéressante" avant de placer celle-ci en objectif absolu en tant que tel... d'autant plus que les outils en cours de promotion migrent vers ceux de la FPT pourtant réputée moins mobile que la FPE !),
- le constat aussi à un retour naturel des agents sur "leur" ministère d'origine après une mobilité vers un autre ministère (ndr : dont acte...)

Sur les questions de dialogue social :

- des situations très contrastées,
- des situations très difficiles pouvant être liées au mode de management de la direction ou à la sensibilité des sujets à traiter (ADS/ATESAT - repositionnements en cascade - agents "fraudes" mal à l'aise dans l'interministérialité, agents des ministères sociaux ne disposant pas en DDI des leviers pour mettre en œuvre leurs politiques).

Sur l'avenir des DDI :

- Fusion des DDCS/DDPP ? : orientation plutôt défavorable (potentielle difficulté de management, de lourdeur d'organisation),
- Utilité de l'échelon départemental ? : affirmation qu'il est indispensable pour assurer des missions de contrôle et de portage partenarial de politiques avec les acteurs locaux (d'autant plus dans la perspective de l'échelle des futures "grandes" régions),
- Opportunité de relance des projets de service ? : oui, ceux de 2010 étant dépassés (ndr : mais sur quelles hypothèses lisibles et pérennes de missions et de moyens ?).

A l'issue de cette présentation, le SGG a proposé **de travailler avec les OS sur une "feuille de route DDI"** portant sur:

- les questions immobilières (éclatement de certaines implantations des DDI empêchant leur travail commun),
- les moyens support/les SG (intégrant le cas échéant la question des systèmes d'information),
- le dialogue social,
- les priorités des DDI.

Si FO souscrit à l'importance des ces "têtes de chapitre", nous n'en sommes pas moins plus que prudents quant à l'angle qui sera adopté pour aborder ces questions...

...et pas dupes quant à l'existence d'objectifs sous-jacents (mutualisations à marche forcée, auto-amputation de missions sous la pression des baisses de moyens...) !

De plus, **nous avons demandé que la thématique "gestion de crise"** soit ajoutée en tant que problématique sensible dépassant largement des problématiques purement ministérielles.

Le SGG a convenu de la pertinence de ce point, indiquant souhaiter initier une campagne de « retour » terrain de certaines directions pour mesurer l'applicabilité de la récente circulaire adressée récemment aux DDI.

Tout ceci est cependant à mettre en perspective par rapport à ce qui ressortira de la « [revue générale des missions](#) de l'État » !

Et en parallèle avec le fait que, pour Force Ouvrière, le rôle du Syndicat n'est pas de participer au choix de missions qui seraient à abandonner ou à délaiss...

...pas plus que celui des représentants du personnel ne serait de s'intégrer dans un « *dialogue social* » qui délaierait les revendications des agents pour co-gérer les conséquences de politiques d'austérité menée à leur encontre !

Point 4 : Protocole des relations entre les administrations centrales et les services déconcentrés – Circulaire PM du 28 octobre 2014 → [ici](#)

Derrière l'affichage de principes en apparence louables...et toujours à l'aune de la sainte simplification, s'affirment une nouvelle fois encore plus fort :

- une coupure ministères/services déconcentrés assumée, et ce que ce soit au niveau régional et départemental (avec disparition pour les DDI des documents annuels de priorité mis en place en 2012 sous pilotage de Matignon),
- un rôle des ministères restreint au seul pouvoir d'élaborer des documents de cadrage pluriannuel (nota: si possible pas trop directifs) sous contrôle renforcé de Matignon, et de donner aux préfets des moyens dont ils feront ce qu'ils voudront si la gestion des personnels est déconcentrée,
- une délégation de pouvoir exorbitante aux préfets pour définir et mettre en œuvre des priorités chacun au niveau de "son" territoire, et ce sans aucun dispositif de contrôle ou rendu-compte (si ce n'est implicitement auprès du ministère de l'Intérieur) qui devrait être la contre-partie de toute délégation,
- la porte ouverte donc à ne plus avoir une politique nationale déclinée sur 22 régions et 100 départements... mais XX politiques régionales déclinées en YY politiques départementales en fonction de ce qui restera à l'issue de la "déforme" territoriale. La porte ouverte aux impasses le cas échéant...

Et même lorsque l'on pense avoir droit à un peu d'égard pour les services en demandant une rationalisation des retours d'indicateurs/infos, on sent bien que c'est pour limiter la relation DR/DD avec les ministères.

La bonne mesure en la matière serait sans doute d'appeler les préfets à arrêter de vouloir faire fonctionner les DR/DD en cabinets en les inondant de "fiches préfet" toujours plus urgentes, sans aucun retour aux services ensuite.

Tout ceci (re)posant une question de gouvernance globale : tout cet édifice tout critiquable qu'il soit n'est stable que si les préfets (minimum de région) passent sous tutelle de Matignon... ou si le ministère de l'Intérieur récupère le pouvoir de "bleuir" les cadrages ministériels et le pilotage direct des DDI !

Est-il nécessaire de préciser ici que les réponses apportées à nos analyses ne furent que peu convaincantes, notamment du point de vue de la relation national/régional.

Si ce n'est quelques messages rassurants « les documents de priorité régionale seront vus par le cabinet du Premier ministre qui a montré toute son efficacité sur les CPER », « ne vous en faites pas, le CGET, le comité des SG des ministères et le club des préfets de région seront consultés sur ces mêmes documents », « les préfets de région ont vocation à définir les modalités de mise en œuvre des politiques, pas les prioriser entre elles (ndr : ce n'est pas ce qui est écrit) ».

Bref, en résumé : les ministres restent responsables de la mise en œuvre de leurs politiques... mais n'ont potentiellement plus aucun levier pour les piloter et en contrôler l'application !

Et en plus, il va falloir qu'ils fassent « fissa », leurs directives nationales d'orientation devant être établies et « bleuies » avant le début du dialogue de gestion 2016... soit au printemps 2015 !

Autant de sujets semblant pour le moins stratosphériques... mais qui auront des impacts induits non négligeables sur les services et la gestion des agents des DDI.

Un joli mécano technocratique conçu pour tout sauf pour conforter le service public et l'égalité de traitement des citoyens...

Autant de sujets sur lesquels FO continuera à anticiper, alerter et revendiquer à l'occasion de son prochain mandat au sein du CT des DDI !

Vos représentants au CT des DDI :

Laurent Janvier, DDT du Loiret (FO équipement, environnement, transports et services),

Joël Cange, DDTM du Nord (FO équipement, environnement, transports et services),

Patrice Maître, DDPP de la Moselle (FO administration générale de l'État),

Patrick Chopin, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO équipement, environnement, transports et services),

Marie-Ange Francischi, DDCS des Alpes-Maritimes (FO administration générale de l'État),

Bernard Rousset, DDT de l'Ariège (FO administration générale de l'État),

Nos experts thématiques :

Michel Garcin, DGCCRF (FO Finances)

Brigitte d'Aure, DRJSCS du Puy-de-Dôme (FO enseignement, culture et formation professionnelle)

Anne Lautone, DDCS des Yvelines (FO enseignement, culture et formation professionnelle)

Gisèle Vimont, DDT de l'Allier (FO administration générale de l'État)

Colette Cordoliani, DDCSPP de Haute-Corse (FO administration générale de l'État)

Cédric Peinturier, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO équipement, environnement, transports et services)

Sabine Stoecklin - DDPP de Moselle (FO administration générale de l'État)

Soizig Blot, DDCSPP d'Ille-et-Vilaine (FO administration générale de l'État), membre du CHSCT-M du MAAF

Thierry Iva (FO équipement, environnement, transports et services), membre du CHSCTM du MEDDE/MLETR

**JE
NOUS
TOUS
AVEC FO!**

**SERVICE
PUBLIC**

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris